

## **MOTION DE LA COMMUNE DE VADELAINCOURT COMPTEUR LINKY**

En toute indépendance et en précisant que la commune ne fait partie ni d'une association ni d'un collectif, le conseil municipal a communiqué dernièrement au sujet du compteur Linky, compteur électrique communicant à télérelève, c'est-à-dire pouvant être interrogé et actionné à distance, en lieu et place des compteurs actuels.

La population de Vadelaincourt a émis de fortes réticences par rapport à l'installation de ce compteur, compte tenu de nuisances qu'il engendre à de nombreux niveaux. Aussi de nombreux courriers d'habitants sont parvenus en mairie, refusant l'installation de ce compteur à leur domicile.

Il nous semble important et urgent, comme pour l'ensemble des 36000 communes françaises, toutes concernées par ce sujet national, que l'État fournisse de manière objective et transparente aux habitants inquiets les réponses qu'ils attendent. En effet, ce déploiement à l'échelle nationale des compteurs Linky, débuté en décembre 2015, doit être assumé officiellement par l'État, tout en communiquant largement sur les contours et les détails du projet. Car, en raison de sa qualité de concessionnaire et intervenant directement dans la pose des compteurs, la parole d'ENEDIS (ERDF) ne saurait suffire à lever les inquiétudes. Il y a un vrai déficit d'information et de communication!

Enfin, au regard de toutes les informations qui sont diffusées dans les médias, sur les réseaux sociaux, il apparaît des interprétations différentes, opposées, contradictoires qui peuvent susciter des interrogations, des incertitudes, des inquiétudes en matière de santé publique et de libertés individuelles.

En matière de santé publique, trop d'avis partagés, ou plutôt non partagés, incitent à la prudence et à la vigilance et donc, au principe de précaution. En matière de libertés individuelles, la réserve paraît, elle aussi, de circonstance.

C'est pour l'ensemble de ces raisons que le conseil municipal demande le maintien des compteurs actuels sur l'ensemble du territoire de Vadelaincourt, sauf pour les foyers qui formuleraient une demande contraire auprès du concessionnaire et intervenant.

Ceci n'entraîne aucun transfert de responsabilité envers la commune et les usages de tous les compteurs qui en seraient fait.

Copie de cette motion sera transmise à Monsieur le Ministre de la Transition Écologique et Solidaire, Monsieur le Directeur de ENEDIS FRANCE, à Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Meuse, Monsieur le Président de la Région Grand Est et à Messieurs les Parlementaires de la Meuse.